



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2012
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-septième session

Point 95 r) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Mexique	2

* A/67/150.

** Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la présentation du rapport principal.



II. Réponses reçues des gouvernements

[Original : espagnol]
[24 juillet 2012]

Mexique

La politique extérieure du Mexique a été saluée pour son caractère résolu multilatéral et pour le rôle constructif qu'elle joue en contribuant à promouvoir des solutions mondiales à des problèmes communs, qui permettent de garantir la stabilité, le progrès et la paix au niveau international, pour le bien de l'ensemble des peuples de la planète. Convaincu que la coopération internationale est indispensable pour régler des problèmes de portée mondiale, le Gouvernement mexicain continue à nouer des liens multilatéraux solides en participant à des forums internationaux; dans le même temps, conscient des avantages pouvant découler du multilatéralisme sur le plan intérieur, il cherche à mettre en œuvre les politiques internationales susceptibles de permettre des progrès notables.

Fervent partisan du renforcement du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, le Mexique continue à défendre la paix et poursuit l'engagement qu'il a pris de faire progresser l'action menée dans ce domaine, qui se fonde sur les principes du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, il continue à affirmer que le seul moyen efficace d'empêcher l'utilisation d'armes nucléaires est le désarmement nucléaire total et l'interdiction de la prolifération de ce type d'armes et que la communauté internationale doit par conséquent faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération, adoptent les mesures nécessaires à l'élimination rapide, définitive et totale de ce type d'armes.

Il reste encore à résoudre la question de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et il faut à cet égard agir très vite. C'est pourquoi le Mexique, en sa qualité de Coprésident de la septième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York le 23 septembre 2011, a réitéré sa position en ce qui concerne l'élimination des armes nucléaires et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, dans la mesure où il considère que ces deux actions sont nécessaires et complémentaires pour s'attaquer aux préoccupations de la communauté internationale en matière de sécurité.

Une fois de plus, le Mexique tient à réaffirmer la valeur suprême de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que sa détermination à continuer à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations en la matière, notamment en ce qui concerne les thèmes qu'il juge prioritaires comme :

- a) L'avancée des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles;
- b) L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

- c) Le rôle central des instruments de l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne les vérifications visant à s'assurer que les États respectent bien leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire;
 - d) Le rôle joué par les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération.
-